d'ailleurs et de tous les jeunes gens qui lui parlaient. Elle atteste la parfaite correction de Derrien à son égard.

On entend ensuite quatre témoins à décharge. Ceux-ci font des dépositions extrêmement favorables à l'accusé.

Réquisitoire et plaidoirie

Me Mouy, avocat de la partie civile, prend la parole pour demander au nom de sa famille du jeune Verstraete, 25.000 fr. de dommages-intérêts.

M. Aubertot prononce un sévère réquisitoire. Il demande une condamnation qui serve d'exemple.

Enfin, Me Thellier, avec fougue et talent, s'appuyant sur les excellents antécédents de son client, plaide la peur et la légitime défense.

Le verdict

Après vingt minutes de délibération, le jury rentre en séance; il rapporte un verdict négatif. En conséquence Joseph Derrien est acquitté.

La partie civile obtient 10.000 francs de dommages-intérêts.

R. J.

Mœurs à Orchies

Gilbert Desprès, journalier à Orchies, cité du Lapin, est inculpé d'attentat à la pudeur sur la personne de sa fillette, âgée de 13 ans.

Après réquisitoire de Me Floriet et plaidoirie de Me Parenty, Desprès est acquitté.

La tragique scène de famille de Comines

Aidée de son fils, une femme a tué son mari qui la menaçait de mort

La Cour d'Assises juge aujourd'hui un drame de famille. C'est l'histoire d'un homme paresseux et viveur, qui, au cours d'une orageuse discussion, menaça de tuer sa femme à coups de couteau. Pour sauver cette dernière, son fils, âgé de 17 ans, vint

MICHEL DAL
et sa mère née Angèle BEAUCOURT

à son secours, et tous deux désarmèrent le provocateur. Au cours d'une lutte terrible qui s'engagea alors, l'homme tomba frappé mortellement de plusieurs coups de couteau.

Rappelons-en brièvement les faits :

Un mauvais ménage

La famille Dal, composée du père, Henri, de la mère née Angèle Beaucourt et de leur fils Michel, occupait à Comines depuis trois ans le café du « Grand Parc », contigu au bureau de l'octroi, face à la gare. Ce café était fréquenté par de nombreux gallophiles de Comines et des environs.

Henri Dal, âgé de 46 ans, paresseux et viveur, s'occupait de représentation et laissait le soin de gérer l'établissement à sa femme, née Angèle Beaucourt, âgée de 48 ans, qui était aidée en cela par son fils Michel.

A leur arrivée à Comines, les époux n'étaient pas déjà des plus unis ; la vie était pourtant supportable. Mais le mari, qui se débauchait de plus en plus et pour ce, avait besoin d'argent, ne rendait plus rien à sa femme des appointements qu'il touchait.

Le ménage devint alors un véritable enfer.

Une discussion orageuse

C'était le 14 août 1926, il était 10 h. 30 du soir et Mme Dal, qui venait de fermer son établissement, se rendit avec son fils Michel à la cuisine, où elle fit le compte de la recette de la journée. C'est alors que Henri Dal vint les rejoindre et après une discussion, comme il en éclatait assez souvent, le cabaretier somma sa femme de lui remettre de l'argent. Lasse de ses demandes réitérées, l'épouse n'acquiesça pas, ajoutant qu'elle n'avait pas trop d'argent pour vivre, elle et son fils.

Rendu furieux par cette réponse énergique Dal s'empara alors d'un couteau de table long de 20 centimètres environ et, menaçant sa femme, s'écria : « Je vais faire ton affaire ».

Une lutte terrible

Voyant alors sa mère menacée et prévoyant un mauvais coup, le jeune Michel, qui était demeuré jusqu'à ce moment impassible, bondit sur son père et le désarma.

Une lutte violente dut alors s'engager entre les deux camps, car bientôt Henri Dal bousculé jusque la cour, tomba lardé de plusieurs coups de couteau.

L'arrestation d'Angèle Beaucourt et de son fils

Aux cris poussés par la victime, des voisins frappèrent à l'huis du café. Ce fut Mme Dal qui vint leur ouvrir — elle était échevelée et avait les mains ensanglantées.

Sans pouvoir articuler une parole, elle dirigea les visiteurs dans la cour, où ils virent le cabaretier ne donnant plus signe de vie, gisant dans une mare de sang et à ses côtés, le fils Michel consterné

Ils prévinrent aussitôt le commissaire de police, qui se rendit sur les lieux. Le Parquet arriva le lendemain et, après constatation, M. Lambert, juge, délivra le mandat d'arrêt contre la mère et le fils, qui se laissèrent arrêter sans aucune résistance.

Au cours de l'instruction qui a été ouverte sur cette scène tragique, Angèle Beaucourt a toujours gardé le mutisme le plus complet sur la question posée, à savoir si c'était son fils Michel qui avait frappé.

Tels sont les faits sur lesquels le jury du Nord doit se prononcer.

La belle-mère meurtrière citée comme témoin dans une affaire d'Assisses

La femme Lefebvre-Lemaire, la triste héroïne du drame de la Solitude qui, dans sa cellule, à Lille, attend son transfert à Haguenau, est citée comme témoin dans une affaire d'incendie volontaire qui doit être appelée devant la Cour d'assises de Douai lundi prochain.

Après le box des accusés, la belle-mère meurtrière connaîtra-t-elle la barre des témoins ?

La chose n'est pas certaine, mais la citation est exacte.

CONDAMNÉ POUR VENTE DE VIANDE AVARIÉE

Le nommé Arthur Soyer, boucher à Chaulnes, a été condamné par le tribunal correctionnel d'Amiens à deux mois de prison et 3.000 francs d'amende. Il était accusé d'avoir mis en vente de la viande avariée qu'il se procurait en achetant et abattant clandestinement des bêtes malades.

La Chambre a élu hier ses huit secrétaires

L'INSTALLATION DU BUREAU AURA LIEU AUJOURD'HUI

Fait tout à fait exceptionnel dans les annales parlementaires : le bureau d'âge a encore, hier jeudi, pour la troisième fois, la responsabilité des débats.

Le doyen, le professeur Pinard, ouvre la séance à 15 heures devant quelques députés. Il fait connaître à ses collègues que le scrutin pour l'élection de huit secrétaires est ouvert pendant une heure, dans un salon voisin de la salle des séances.

La séance est aussitôt suspendue.

A la reprise, à 16 heures 45, le professeur Pinard proclame les résultats pour l'élection des secrétaires.

Nombre de votants, 366 ; suffrages exprimés, 364 ; majorité absolue, 183.

Ont obtenu : MM. CAFFORT, 301 voix ; GUICHARD, 292 ; JACQUY, 284 ; Jules BOYER, 279 ; GUÉRIN, 278 ; Hubert ROUGER, 267 ; MARQUET, 253 ; POITEVIN, 238 ; Divers, 20.

Les candidats ayant obtenu la majorité des suffrages sont proclamés secrétaires du bureau définitif.

Le professeur Pinard propose à la Chambre de se réunir aujourd'hui à 15 heures, pour l'installation du bureau définitif et la fixation de l'ordre du jour.

La séance est ensuite levée à 16 heures 50.

Tous les députés, debout, applaudissent le doyen d'âge, qui descend du fauteuil présidentiel.

L'ORDRE DES TRAVAUX PARLEMEMTAIRES A ETE REGLE

La conférence des présidents a décidé de soumettre à l'approbation de la Chambre :

1° D'inscrire en tête de l'ordre du jour de **la séance de mardi prochain le projet de loi concernant la régularisation financière de la construction d'une flotte charbonnière et de la fourniture des tôles et profilés pour la marine marchande ;**

2° D'inscrire à l'ordre du jour :

a) La suite de la discussion des projets et propositions *complétant et modifiant la loi* du 6 juillet 1925 et ayant pour but d'autoriser la révision des prix des baux à longue durée ;

b) La proposition de loi adoptée par le Sénat ayant pour objet d'autoriser la révision des prix des baux à ferme de longue durée ;

c) Le projet de loi sur les brevets d'invention ;

d) Les projets et propositions tendant à créer une caisse d'avance aux communes ;

e) Le projet de loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre, rapporté par Paul Boncour ;

f) Les projets et propositions modifiant la législation sur les accidents du travail ;

3° **Réserver la séance du vendredi après-midi de chaque semaine à la discussion des interpellations ;**

4° Inscrire en tête de l'ordre du jour de la troisième séance qui suivra celle du jeudi 13 janvier 1927 diverses affaires à voter sans débat, parmi lesquelles :

Projet de loi ayant pour objet la réglementation de la colombophilie et l'utilisation des pigeons-voyageurs ;

Projet de loi étendant la législation sur les accidents du travail au personnel médical des hôpitaux et aux autres établissements d'assistance et de bienfaisance publique et privés ;

Projet de loi tendant à déterminer le régime douanier applicable à certaines marchandises allemandes importées au titre de prestations en nature ;

Projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique la ligne de chemin de fer d'intérêt général de Foug à Frouard ;

Projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique de deux nouvelles voies de chemins de fer entre Blainville et Sarrebourg ;

Projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement d'un nouveau tracé en déviation des voies ferrées d'intérêt local, de Lourdes à Bagnères-de-Bigorre à Gripp ;

Proposition de résolution de M. Masson, tendant à inviter le Gouvernement à s'entremettre près des grands réseaux en vue d'obtenir une réduction des tarifs de chemins de fer à l'époque des vacances en faveur des étudiantes et des étudiants des Facultés ou grandes écoles.

LA QUESTION DE LA RÉFORME ÉLECTORALE

Plusieurs assistants appartenant au groupe radical-socialiste à la réunion ont attiré l'attention du ministre de l'Intérieur sur le désir d'un grand nombre de députés de voir régler très prochainement **la question de la réforme électorale.** M. Albert Sarraut a déclaré que le Conseil des ministres n'avait pas encore délibéré sur la question de fond, touchant le retour au scrutin d'arrondissement, mais qu'il en saisirait le Gouvernement à l'une de ses plus prochaines réunions.

Le ministre examinera ensuite la question de procédure et décidera s'il doit présenter un projet nouveau ou se rallier à l'un des contre-projets déjà exposés.

Divers membres de la conférence ont insisté auprès du ministre pour qu'une solution intervienne dans le cours du trimestre.

Plus de renouvellement des bons de la D. N.

Le comité financier de la Caisse autonome de gestion des bons de la Défense Nationale a décidé *de suspendre à partir du 14 janvier, les renouvellements de bons de la Défense à trois mois qui étaient seuls autorisés depuis le 23 décembre 1926. Il a décidé également de suspendre la mise en circulation des coupures de 100 francs de bons de la Défense Nationale de toutes catégories.*

Le comité a d'autre part été appelé à déterminer le montant maximum que la circulation des bons gérés par la Caisse autonome ne devra pas dépasser au cours de l'année 1927. Il a fixé ce maximum à 46 milliards.

TUÉ PAR L'EXPLOSION D'UNE LAMPE A COUDEKERQUE-BRANCHE

En voulant remplir une lampe à essence qui était encore allumée, le chauffeur d'automobile Paul Beck, 26 ans, employé à la huilerie Marchand, à Coudekerque-Branche, a été victime d'un accident qui lui a coûté la vie.

Au moment où le liquide pénétrait dans le récipient il fit explosion et l'essence enflammée, entourant le malheureux, le transforma en torche vivante.

Quand on put accourir près de l'infortuné chauffeur, on dut, devant la gravité de son état le transporter immédiatement à l'hôpital, où après 10 heures d'horribles souffrances, il expirait.

Beck laisse une veuve et un jeune enfant.

EN DEUX LIGNES

Paris. — L'Académie a déclaré vacant le fauteuil qu'occupait M. Jean Richepin.

Nevers. — Le poète nivernais Achille Millien, qui venait de recevoir le prix Morion, est décédé.

Marseille. — En effectuant un vol, l'élève-pilote Boitel, 20 ans, a fait une chute et s'est tué.

Rome. — Le Gouvernement vient d'ordonner la fermeture de toutes les salles de danse.

Prague. — M. Charles-Roux, ministre de France, a remis ses lettres de créance au président Masaryk.

Le désarmement de l'Allemagne

LES ENVOYÉS DU REICH VOUDRAIENT QUE LA DISCUSSION AIT LIEU A BERLIN

Des informations de source anglaise reçues de Paris étaient d'un jour nouveau, la situation entre les Alliés et l'Allemagne, et elles expliqueraient pourquoi les négociations entre le général von Pawels, M. Forster et la Conférence des Ambassadeurs n'ont encore pas commencé.

En effet, les envoyés du Reich, non seulement refusèrent de présenter des propositions et au contraire demanderaient aux Alliés d'en faire, mais encore ils solliciteraient de transporter à Berlin le siège de la discussion ; et, pour ce faire, de donner pleins pouvoirs à la Commission de contrôle militaire interalliée, afin qu'elle puisse régler avec les autorités allemandes les questions dont le général von Pawels et M. Forster devaient rechercher la solution avec la Conférence des Ambassadeurs.

SURPRISE CHEZ LES ALLIÉS

Cette nouvelle attitude du Reich a causé une vive surprise dans les milieux diplomatiques et militaires anglais et alliés, où elle est jugée sévèrement.

On est à Londres absolument opposé à ce que satisfaction soit donnée à la requête du gouvernement allemand, renouvelée de celle du président Erzberger en 1918, lorsque, après avoir sollicité l'armistice, les Allemands, se présentant devant le maréchal Foch, lui demandèrent quelles étaient ses propositions. Comme à Paris, on comprend à Londres que le but du Reich est de faire languir la discussion jusqu'au 31 janvier, afin qu'elle passe automatiquement entre les mains de la Société des Nations avec la perspective d'un arbitrage.

UNE NOUVELLE PROCÉDURE ?

Suivant des renseignements émanant de sources compétentes, on exprimerait l'opinion dans les milieux anglais les plus particulièrement qualifiés, que la promesse faite par M. Stresemann à Genève, d'envoyer à Paris de nouvelles propositions, n'ayant pas été tenue jusqu'à présent, il y aurait lieu pour les gouvernements alliés d'employer sans tarder une nouvelle procédure.

Celle-ci consisterait, dit-on, à convoquer immédiatement à Paris tous les experts allemands nécessaires afin de discuter les questions pendantes, et afin que la Conférence des Ambassadeurs puisse savoir comment le Reich entend suppléer aux propositions que celle-ci attendait du général von Pawels, et donner satisfaction aux alliés sur les points restant à régler. Parmi ces derniers, on place au premier plan à Londres, d'abord les machines outils et les produits manufacturés.

UN DÉMENTI FORMEL FRANÇAIS

Au sujet de la dépêche publiée ci-dessus, on publie la note suivante :

« *Au Quai d'Orsay on dément formellement que l'état actuel des pourparlers soit tel que tend à le faire supposer la dépêche de Londres. On ajoute que les négociations se poursuivent actuellement dans une atmosphère plutôt favorable, aussi bien à Paris sur la question des fortifications orientales, qu'à Berlin sur la question du matériel de guerre.* »

M. MORAIN RESTE PRÉFET DE POLICE

Les Ministres se sont réunis en Conseil de Cabinet jeudi matin, à 10 heures, au Ministère des Finances, sous la présidence de M. Poincaré. Le conseil, qui s'est terminé à 12 h. 15, a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

A la sortie du conseil de cabinet, M. Albert Sarraut, a déclaré nettement que les informations publiées dans la presse, au sujet du prétendu départ de M. Morain, Préfet de Police, ne reposent sur aucun fondement.

Le facteur Vialet de Loos-en-Gohelle a été retrouvé noyé

Le vendredi 7 janvier, nous signalions la disparition mystérieuse du facteur Gustave Vialet de Loos-en-Gohelle et, malgré la lettre d'adieux qu'il adressait à son épouse en disant qu'il allait se noyer au Pont de la rue de Douai du canal de Lens, nous disions que l'hypothèse du suicide semblait devoir être écartée. En effet, l'enquête de la police de Sûreté de Lens avait révélé que le facteur s'était amusé dans « une maison close » de la rue des Jardins, et qu'il avait déclaré à une « fille » de la maison qu'il s'ennuyait à Lens et qu'il retournait à Paris.

Vialet a mis à exécution son projet de suicide qu'il annonçait à son épouse, et nous devons nous rendre à l'évidence. Jeudi matin, vers 9 heures, M. Clabaut, gardien du bureau des P.T.T. à Lens, passant chemin du Halage, aperçut un cadavre flottant sur l'eau du canal, entre l'écluse n. 2 et le Pont de la rue de Douai ; il prévint aussitôt la police.

Le brigadier Bols, aidé des agents de sûreté Debondt et Delcury se rendirent sur les lieux et ramenèrent, non sans peine, le corps du noyé sur la berge. Immédiatement ils reconnurent que le cadavre était celui du facteur Vialet, disparu depuis le 31 décembre 1926 ; ils le firent transporter à la morgue du cimetière Est et prévinrent l'épouse qui, depuis cette date, n'a pas passé une journée sans faire opérer des fouilles dans le canal.

Le cadavre portait une blessure profonde à la tête que le docteur Delacourt de Lens constata avoir été faite par un coup de gaffe dont se servent les mariniers pour amarrer leurs péniches.

Le suicide n'est pas douteux.

Voilà donc le mystère éclairci et une affaire classée.

UN ÉBOULEMENT DANS UNE CARRIÈRE A ROELLECOURT

UN MORT, UN BLESSÉ

Un terrible accident est venu attrister la paisible commune de Roellecourt, dans le courant de l'après-midi de mardi. Un jeune homme d'une vingtaine d'années, M. Descamps André, cultivateur au hameau de Rocourt, dépendant de la commune, a trouvé la mort dans les circonstances suivantes :

M. Descamps était occupé avec son domestique, M. Dulary, à extraire de la marne, dans un talus situé devant l'estaminet de ce dernier. Ayant déjà retiré un certain nombre de mètres cubes au pied, M. Dulary prévint le jeune Descamps du danger qu'il y avait à continuer le travail à cet endroit. Le jeune homme ne suivant pas ses conseils, continua sa tâche, mais tout à coup, une masse de terre, devant peser près de cinq tonnes, se détachant du haut et vint les ensevelir.

Aux cris poussés par M. Delary, qui se trouvait enseveli à mi-corps, des habitants s'empressèrent vers les lieux de l'accident et dégagèrent M. Dulary. Il n'en fut pas de même du malheureux Descamps, qui fut complètement enseveli et que l'on ne retrouva qu'après une demi-heure de recherches laborieuses.

D'après le docteur Polteau, de Saint-Pol, qui a visité la malheureuse victime, celle-ci aurait été tuée sur le coup, ayant en la colonne vertébrale brisée et la poitrine défoncée.

On juge du désespoir des parents.

UN AMANT MEURTRIER CONDAMNÉ A 5 ANS DE RÉCLUSION

Hier après-midi, devant la Cour d'assises de la Seine, comparaissait, sous l'inculpation de meurtre, un Espagnol, Isidore Ramos, 43 ans, qui, le 30 juillet dernier, dans un restaurant de la rue de Richelieu à Paris, tua de cinq coups de revolver, une jeune femme, son amie, Marcelle Hudry, dite Lilette Hudry, 20 ans. La raison de ce meurtre selon l'accusé aurait été la jalousie.

Ramos a été condamné à cinq ans de réclusion.

LA DERNIÈRE HEURE

Bruits de dissentiment au sein du Cabinet

M. BRIAND DÉSIRERAIT EXPOSER SA POLITIQUE ÉTRANGÈRE AU PARLEMENT. M. POINCARÉ JUGE CETTE DISCUSSION INOPPORTUNE.

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Ainsi qu'on l'a vu par ailleurs, la séance de la Chambre a été fort courte, car elle n'a retenu les députés à leur banc que juste le temps de proclamer le résultat du scrutin pour les secrétaires, auquel il venait d'être procédé dans une salle voisine.

Le bruit du dissentiment qui régnait au sein du gouvernement n'aura été que faiblement évoqué dans les couloirs.

M. Briand aurait le vif désir, dit-on, d'exposer sa politique au Parlement mais M. Poincaré, bien qu'approuvant les efforts de son ministre des Affaires étrangères en vue d'établir une paix durable, jugerait toute discussion d'autant plus importune que l'attitude de M. Louis Marin, en ce qui concerne les tentatives de rapprochement franco-allemand, serait douteuse. Il en résulterait un certain mécontentement de la part de M. Briand qui aurait l'intention, ajoutait-on, de solliciter prochainement ses collègues du cabinet de dire nettement s'ils approuvaient ou non sa politique. Aucune précision sérieuse n'était, d'ailleurs, apportée à l'appui de ces indications et il apparaissait que les parlementaires, tout en étant d'accord pour reconnaître qu'il n'y a pas de fumée sans feu ne paraissaient pas redouter un péril immédiat pour l'homogénéité du cabinet.

LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES LOYERS

MM. Garchéry et Fournier ont déposé sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à reviser la loi sur les loyers du 1er avril 1926.

NEUF VICTIMES D'UN INCENDIE

Six personnes ont été brûlées vives et trois autres grièvement brûlées au cours d'un incendie qui a détruit une maison d'Adam Street, à Birmingham, habitée par une famille de 11 personnes.

UN CAMBRIOLEUR DE 11 ANS

La gendarmerie d'Orsay vient de déférer au Parquet de Versailles, le jeune Victor Lattanzio, âgé de 11 ans, sujet italien, dont les parents habitent à Orsay. Ce gamin a avoué aux gendarmes qu'il a commis quatre cambriolages. Une partie des objets dérobés avait été dissimulée dans la cave de ses parents, et à l'insu de ces derniers.

SEPT REBELLES PENDUS AU MEXIQUE

Sept rebelles ont été pendus près de Mexico, et on a laissé leurs corps accrochés aux arbres. Selon les dépêches venant de Guadalajara, dans l'Etat de Jalisdo, vingt-six rebelles ont été tués lorsque les troupes fédérales ont capturé les villes de Coeula, Arandas et Totolan (Etat de Jalisdo), dont les rebelles avaient été maîtres pendant quelques jours.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médiocre, ciel très nuageux avec éclaircies et averses ou grains ; vent de nord-ouest, 6 à 10 m. Température minimum 2°.

L'élection de M. Doumer à la présidence du Sénat semble assurée

Une grande animation a régné hier dans les couloirs du Luxembourg. Les groupes politiques ont en effet délibéré sur l'élection à la Présidence du Sénat qui doit avoir lieu aujourd'hui. Le groupe de la gauche démocratique décida de ne présenter qu'un seul candidat.

Il a été alors procédé au scrutin : M. Doumer a été désigné par 49 voix contre 38 à M. Clémentel et 24 à M. Jeanneney.

Ont ensuite été désignés comme candidats à la vice-présidence MM. Jeanneney et Peyronnet ; comme candidats secrétaires MM. Machet, Gallet et Gaudaire ; comme candidats à la questure : MM. Loubet et Lancien.

De son côté, le groupe de l'Union républicaine du Sénat a résolu de laisser MM. Albert Lebrun et Henry Chéron poser librement leur candidature au fauteuil présidentiel pour le premier tour du scrutin.

Il est entendu toutefois que le plus favorisé des deux candidats devra se désister au second tour en faveur de son concurrent plus heureux.

Le groupe de l'Union démocratique et radicale s'est ralliée à la candidature de M. Paul Doumer.

Quant aux socialistes, ils désigneraient ce matin leur candidat. Néanmoins on pense que l'élection de M. Doumer est assurée.

DERNIÈRE HEURE SPORTIVE

LA COUPE DE FRANCE

Nous donnons en « Journée Sportive », le calendrier des huitièmes de finale de la Coupe de France. Voici les terrains qui ont été désignés hier soir, par la Commission :

C. A. S. G. contre C. A. P., au Havre.

U. S. Tourcoing contre Stade Raphaëlois, ou A. S. Valentigney, à Lyon.

Club Français contre Stade Montois, à Angers.

Stade Havrais contre U. S. Saint-Servain, à Rennes.

U. S. Belfort ou F. C. Cette, contre Olympique de Marseille, à Paris, au Stade Buffalo.

U. S. Quevilly, contre F. C. Rouen, à Rouen terrain du Racing Club de Rouen.

R. C. de Roubaix contre **Olympique Lillois à Tourcoing.**

U. S. Suisse contre U. S. Cannes, à Marseille.

D'autre part, la commission de sélection de la Fédération française de football a composé comme suit les équipes de France appelées à disputer les prochains matches internationaux :

Equipe de France (A) : But : Cottenet ; Arrières : Wallet et Mairesse ; Demis : Dauphin, Domergue et Villaplane ; Avants : Dewaquez, L. Laurent, Sottiault, Grut et Gannay.

Equipe de France (B) : But : Allé ; Arrières: Rollet et Nourry ; Demis : Lechanteux, Bantde et Wild ; Avants : Ouvray, Bandot, Taisne, Maschinot, Muller.

Ont été désignés comme remplaçants pour les deux équipes : Clément, Baron, Huet, Bonnandel, Kenner, Casals, Chantrel et Barville.

D'autre part, la commission a également formé une équipe composée des éléments étrangers jouant dans les équipes françaises.

Cette sélection qui aura, elle aussi, à disputer plusieurs matches, a été composée comme suit :

But : Gillis ; Arrières : Witty et Hervitt ; Demis : Ila, Andrup, Roth ; Avants : Magner, Von au Parkès, Stadelman, Aerts.

Ont été en outre désignés comme remplaçants : Willi, Emmanuel Lides et Balyu.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 5-51

Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

BLESSÉ PAR LE MONGY

Vers 10 h. 45, le car Mongy, piloté par M. Laval Gustave, 48 ans, watiman, demeurant rue du Plouy à Marcq-en-Barœul, effectuait Place de la Liberté la manœuvre de recul habituelle pour prendre la voie en direction de Lille.

Cette opération s'effectuait en face de la Banque de France.

A ce moment, M. Benez Simon, 56 ans, représentant de commerce, demeurant à Paris, rue Duras, 8, s'engageait sur la voie, et demanda un renseignement à l'employé Vambre Gaston, 22 ans, demeurant à Flers-le-Sart, qui surveillait la manœuvre.

Ce dernier avertit M. Benez du danger qu'il courait, mais, malheureusement trop tard, car il fut renversé et blessé grièvement du reste, au genou gauche. En outre, son pardessus fut tout déchiré.

Après avoir été pansé à la pharmacie Corbeau, M. Benez a pu vaquer à ses occupations.

LE FEU DANS UN CINEMA

Hier, à 5 h. 35, au cours d'une séance cinématographique, à l'établissement Velghe Eloi, 47 ans, rue Jules-Guesde, 61-63, le feu s'est déclaré dans les conditions suivantes :

M. Delobel Alphonse, 23 ans, opérateur demeurant rue du Caire, cour Boulart, 7, était en train de tourner un film, quand la courroie d'entraînement ayant glissé, une portion de ce film s'enflamma. Immédiatement l'opérateur se mit en devoir, très courageusement d'éteindre le feu au moyen d'un extincteur et d'une couverture, pendant qu'on prévenait discrètement le poste des sapeurs-pompiers.

Au cours de la lutte entreprise contre les flammes, M. Delobel a été légèrement brûlé aux mains et son veston est en partie carbonisé. Il n'y eut pas de panique. Le public s'écoula sagement, sans s'affoler pendant que les sapeurs pompiers intervenant très rapidement et très effectivement se rendaient maîtres en quelques instants, du sinistre.

Les dégâts évalués environ à 20.000 francs sont couverts par une assurance.

A QUI LA VOITURE A BRAS ?

Vers 17 heures, le jeune Deffrennes Félix, âgé de 14 ans, demeurant Quai de Gravelines, 13, conduisait au Commissariat de Police du 1er arrondissement, une voiture à bras, ne portant aucune inscription permettant de découvrir son propriétaire.

Comme le jeune Deffrennes est un peu simple d'esprit il n'a pas pu dire où il avait trouvé ce véhicule.

Il est donc consigné au Commissariat de Police du 1er arrondissement à la disposition de la personne à qui il appartient.

HIPPODROME-THEATRE

Mardi 18 janvier, bureaux à 7 h. 30, rideau à 8 heures 15, représentation subventionnée par l'Administration municipale « Si J'étais Roi », opéra-comique en 3 actes de MM. Dennery et J. Bresil, musique du célèbre compositeur A. Adam, avec le concours assuré de M. Chardy, le réputé ténor qui a interprété précédemment le rôle de Vincent de « Mireille » ; M. Aveline, du Trianon-Lyrique ; M. Zucca, de la Gaîté Lyrique ; Mlle Yvonne Valogne, de la Gaîté Lyrique ; Mme Viguier, du Capitole de Toulouse ; M. Guichan, du Casino-Théâtre ; M. Gaspard, du Casino-Théâtre. Orchestre et chœurs sous la direction de M. Viguier.

Location chez Mme Jubes rue de la Gare.

COURS D'ENTRAINEMENT DE STENO

En prévision des grandes manifestations sténographiques internationales qui se dérouleront dans notre ville, en juillet-août 1927, le Cercle sténographique roubaisien vient de prendre l'initiative de l'organisation de cours d'entraînement destinés à permettre aux nombreux adeptes de la région qui s'y intéresseront de s'entraîner en vue de participer aux importants concours qui seront organisés à l'occasion des fêtes. Ces cours sont entièrements gratuits. Ils seront faits à partir du 17 janvier courant, tous les lundis et les jeudis de 17 à 19 heures. Les cours du lundi auront lieu alternativement le premier, le 17 janvier, 1 ter, rue de l'Espérance, le second, le 24 janvier, à l'Institut Turgot, le troisième le 31 janvier aura lieu rue de l'Espérance et ainsi de suite. Le cours du jeudi sera fait à l'une ou l'autre des deux écoles, suivant les indications qui seront données au cours du lundi précédent.

NECROLOGIE

Nous avons appris le décès, survenu à l'âge de 61 ans, de M. Fleuris Lefebvre, rue Saint-Amand, 13.

Le défunt était le beau-père de M. Théodore Vanovermeir, conseiller Municipal. Nous prions la famille Lefebvre et M. Vanovermeir de vouloir bien agréer, en cette pénible circonstance, nos condoléances attristées.

Les obsèques de M. Lefebvre auront lieu samedi 15 janvier, à 2 h. 30.

Assemblée à la maison mortuaire, 13, rue de Saint-Amand, à 12 h. 15.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Bernard VANDENBULCKE, décédé à Roubaix le 11 janvier 1927, à l'âge de 22 ans, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister au CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le VENDREDI 14 JANVIER, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Joseph, sa paroisse. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 144, à neuf heures un quart. 26506

FUNERAILLES CIVILES

On nous informe du décès de Mme Despret veuve Anaïs Balcaen, demeurant rue Makellerie, Blan-Seau.

Ses funérailles civiles auront lieu samedi 15 janvier à 15 heures.

Réunion à la maison mortuaire à 14 h. 45.

UNION DES MUTILES ET REFORMES

On nous prie d'annoncer le décès de Hiffre Arthur, survenu chez ses beaux-parents, 63, rue de Tunis, suite d'intoxication par les gaz.

Le Conseil d'Administration prie ses membres disponibles de bien vouloir assister à ses funérailles qui auront lieu samedi 15 courant à 9 heures du matin.

Assemblée à la maison mortuaire à 8 h. 45.

ANCIENS COMBATTANTS REPUBLICAINS

Le Conseil d'Administation de l'Association des Anciens Combattants Républicains prie les gagnants de la loterie qui a été tirée le dimanche 26 Décembre, et dont les lots sont déposés Café du Commerce, 20, Grand-Place, de vouloir bien les retirer au plus tôt.

Ils sont à leur disposition jusqu'au lundi 31 Janvier Passé cette date, les lots non réclamés seront acquis à l'œuvre.

CERCLE MILITAIRE

Le président rappelle aux officiers de réserve de Roubaix-Lannoy et leurs cantons que la troisième conférence pour l'attribution de la carte de surclassement aura lieu demain samedi, 15 janvier 1927 au local, 10, rue Neuve à 18 heures 30 précises.

Le lieutenant de réserve Biguet, de la mobilisation industrielle, parlera « du classement et réquisition des véhicules automobiles ».

AVIS ET CONVOCATIONS

HARMONIE DU MOULIN. — Samedi 15 janvier, répétition générale à 20 h. 30.

ETAT CIVIL

Naissances. — André Deswarte, rue Pierre Motte, 13. — Maurice Robrechts, rue St-Roche, 73. — Jeannine Degroote, rue Grétry, 18. — Gérard Cappelle, rue Ma Campagne, 64. — Nicole et Pierre Delerre, rue de l'Industrie, 35.

Publication. — Raymond Miquet, ingénieur et Madeleine Masure, s. p.

Décès. — Louis Malfait, 23 ans, rue St-Vincent-de-Paul 18. — Jacqueline Matton, 7 mois, rue des Anges, 113. — Cécile Lamarque, 76 ans, rue de Barbieux, 35. — Fleurisse Lefebvre, 60 ans, rue de St-Amand, 13. — Paul Mélard, 2 ans, rue Danipierre, c. Planckaert, 10. — Henri Blomme, 1 mois, boulevard de Belfort, 90.

WATTRELOS

La Coopérative "L'Humanité"

Nous voici arrivés à la période actuelle. La guerre maudite vient de se terminer, laissant de larges blessures ouvertes, partout, que, pieusement on s'efforce de guérir.

Il faut reprendre une affaire en sommeil. L'animer d'une ardeur nouvelles. Et cela est fait. Aussitôt après l'armistice on rouvrit les magasins de vente et l'on aida au ravitaillement d'une population qui avait connu et l'invasion et la faim !

LA MAISON DU PEUPLE

Mais l'idée qui allait se réaliser au moment de la mobilisation : la création d'une Maison du Peuple, fut reprise avec la volonté de la voir aboutir. L'assemblée générale du 9 juillet 1919 accueillit, d'enthousiasme, la proposition du Conseil d'administration, d'acheter un immeuble situé 150, rue de Tourcoing. Et l'on acquit cet immeuble. La classe ouvrière organisée entrait, triomphatrice, dans l'ancien siège de l'Union sociale et patriotique ! (Maison Lagache).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

De gauche à droite :

Premier rang : DHONT Albert, DELANNOY Théophile, VOSSART Jules, LAMARQUE Paul.

Deuxième rang : HERMINET Barthélemy, ISABEL Alphonse, DUTHOIT Georges, DELVANIQUIÈRES Jules.

Et l'on progressa. On organisa les services administratifs, des magasins, des bureaux, une salle de réunions, une salle de fêtes, un café.

L'on était chez soi. L'avenir s'ouvrait grand de promesses à une classe ouvrière unie, discipliné, solidaire.

MAIS MOSCOU...

Cette prospérité, cette action vivante et haute, si elle satisfaisait les braves gens groupés autour de l'œuvre, tentait l'esprit chagrin des émissaires de Moscou. Ils avaient brisé, volontairement, l'unité politique de la classe ouvrière, si difficile à établir. Ils avaient brisé l'unité syndicale qui, avec la vieille C. G. T., comptait de si brillantes victoires. Ils devaient s'acharner sur la Coopérative et essayer, partout où cela se pourrait, de « voler » cette œuvre aux travailleurs, comme, par la force, ils avaient « volé » leur journal !

C'était si facile. L'heure de la moisson sonnait. Il n'y avait, avec un peu d'audace, qu'à tendre la main pour se saisir du résultat des efforts des « vieux », de ces vieux encombrants et fatigués, qui n'avançaient plus qu'avec une lenteur sage.

Et les mains qui étaient « avides d'entrer le tardif héritage » étaient à peine sèches de l'eau bénite dans laquelle, pendant que les « vieux » créaient, édifiaient, animaient, elles avaient trempé.

On vit à l'assemblée générale du 10 août 1921, ces « communistes », encore parfumés d'encens, essayer de prendre la tête du mouvement coopératif, de chasser les vieux administrateurs, de voler, au profit de Moscou, cette œuvre prolétarienne !

Mais les gars formés à la rude école de Jules Vossart, ne sont pas de ceux qui reculent devant les écrapules des jésuitières, même déguisés en communistes. On chassa, un peu violemment, ces démoiseaux d'organisations. On resta maîtres de la place. Et ce fut très bien.

AUJOURD'HUI

En 1923, on acheta un immeuble rue de la Bailleule ; en 1924, un autre immeuble rue Pasteur. Et ainsi, cultivée avec amour, la grande idée de Jules Vossart va, comme un arbre majestueux, se développant.

La panification actuelle atteint 10.000 kilos par semaine. Trois voitures desservent quotidiennement du pain frais, honnête, pur, aux coopérateurs. Un service de livraison de charbon transporte le combustible à domicile. Les deux magasins de vente de boucherie sont en pleine prospérité.

Le capital actuel est de 28.856 francs, avec lequel on fait DEUX MILLIONS D'AFFAIRES !

La Maison du Peuple abrite, dans ses vastes locaux, toutes les organisations ouvrières. Une bibliothèque est à la disposition des membres. Une section de pupilles, qui est très bien conduite, et un cercle dramatique prospère constituent la partie agréable de l'œuvre.

Et son caractère social ne réside pas dans la ristourne, remise chaque année aux coopérateurs, il s'exerce à vente en aide aux femmes en couches, aux malades. La totalité de la consommation du pain est assurée à ses membres, en cas de grève partielle, ce qui aide la classe ouvrière à triompher des égoïs